

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres absents : 5
Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 04 avril 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 26 mars 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL - M. Gérard MICHEL - Frédéric SCHERRER - Mme Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : M.Yannis BLAISE donne procuration à M. Frédéric SCHERRER
Mme Marie-Françoise CHIROL donne procuration à Mme Mylène FAUL
M. Philippe PIERRON donne procuration à Marie-Véronique BUSCHEL

Absents : M. Damien GUENAIRE ; Mme Marine FRISSON

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Mathieu POIROT

Type de scrutin: ordinaire

Délibération n° 2025D1004-06 :

Objet : **Projet de regroupement des unités opérationnelles Niderviller, Brouderdorff, Plaine-de-Walsch et projet de construction d'une nouvelle caserne**

VU le courrier du 10 janvier 2022 de Madame la Maire au Président du Conseil Départemental, Président du conseil d'administration du SDIS abordant divers points:

- le mauvais état de la caserne actuelle de Niderviller ;
- l'exiguïté et la non-conformité des locaux en termes de mixité ;
- la proposition de cessions à l'euro symbolique d'un terrain en vue de la construction d'une nouvelle caserne à Niderviller ;

VU les contraintes liées aux prescriptions des Bâtiments de France pour la réfection de la caserne actuelle et considérant qu'une réfection ne répondrait pas aux conditions de mise aux normes actuelles,

VU le projet du SDIS de construire une caserne qui regrouperait les unités opérationnelles de Niderviller, Brouderdorff et Plaine de Walsch,

VU la proposition de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud :

- de céder un terrain à l'euro symbolique situé sur la zone artisanale de Niderviller,
- de réaliser l'arpentage de l'emprise de la future caserne,

VU la nécessité de maintenir une couverture conséquente des opérations de sécurité sur le territoire comptant près de 5000 habitants,

VU qu'il en découle l'impératif de disposer de locaux adaptés et de matériels conséquents,

Le Conseil Municipal de Niderviller :

- approuve et appuie le projet de construction d'une caserne à Niderviller
- demande que ce projet demeure inscrit au programme de construction 2027-2032,

Par ailleurs,

Considérant les difficultés rencontrées par le SDIS pour mettre en œuvre le regroupement des trois unités opérationnelles,

Considérant que des conflits de personnes pourraient nuire à l'aboutissement du projet de regroupement et de construction de la caserne,

Considérant que cette situation mettrait en danger la sécurité des habitants et l'avenir de l'unité opérationnelle de Niderviller,

Le Conseil Municipal de Niderviller,

VU la nécessité cruciale de pouvoir disposer de locaux neufs adaptés,

En réfère au Président du Conseil d'administration de SDIS, afin de tout mettre en œuvre pour la réalisation du projet de caserne regroupée, ou en cas d'échec du projet de regroupement, de maintenir le projet de construction d'une caserne pour l'unité opérationnelle de Niderviller.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 15 avril 2025

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL

Le secrétaire de séance,

Mathieu POIROT



Affichée et publiée le 18 avril 2024